

1.

COOPERATION ECONOMIQUE ENTRE LE MAROC ET LE BRESIL

(RAPPORT PRELIMINAIRE)

SOMMAIRE.

- I - Bref rappel de la situation des échanges commerciaux entre les deux pays.
- II - Résumé succinct de la situation économique du Brésil.
- III - Quelques domaines privilégiés de coopération économique avec le Brésil.
- IV - Propositions.
- V - Annexes.
  - Comptes rendus des discussions et contacts avec certains responsables officiels et quelques opérateurs économiques déjà intéressés par notre pays.
  - Liste des invités à la première reception de présentation.





**I - BREF RAPPEL DE LA SITUATION DES ECHANGES COMMERCIAUX -  
CADRE JURIDIQUE.**

**1.1 - Absence d'un cadre juridique**

Malgré l'établissement de relations diplomatiques entre le Maroc et le Brésil depuis plus de vingt ans et malgré la visite officielle effectuée par notre Premier Ministre au Brésil depuis plus de deux ans, il n'existe pas encore de cadre juridique pour régir les relations économiques et sociales entre nos deux pays. Différents projets d'accords ont été présentés aux autorités brésiliennes dans ce sens:

- Projet d'accord commercial.
- Projet d'accord de coopération économique, scientifique et technique.
- Projet d'accord sur la non-double imposition.
- Projet de convention dans le domaine des Postes et Télécommunications.

Malgré les différentes démarches effectuées par nos autorités compétentes depuis plusieurs années à Rabat et à Brasilia auprès des responsables brésiliens, aucun de ces projets n'a été concrétisé à ce jour.

Seul un protocole d'accord relatif au domaine du transport aérien a été signé en 1975, ce qui avait permis l'ouverture de la ligne aérienne CASABLANCA-RIO par la RAM ROYAL AIR MAROC).



## 1.2 - VOLUMES ET NATURE DES ECHANGES

Les échanges commerciaux Maroc-Brésil restent très faibles comparativement aux multiples potentialités des deux pays.

En volume, ces échanges représentent moins de deux pour cent du commerce extérieur de notre pays et se caractérisent depuis deux ans par un grave déséquilibre au détriment du Maroc. En effet le taux de couverture (Export/Import soit 51,3/333,8 millions de DH) s'est établi, à peine à 15,3% en 1981 et serait du même ordre en 1982 alors qu'il était de 116,7% en 1979, donc quasiment équilibré,

	<u>1976</u>	<u>1977</u>	<u>1978</u>	<u>1979</u>	<u>1980</u>	<u>1981</u>
Taux de couverture	77,6	74,1	64,5	116,7	53,9	15,3
Volume des échanges	292,5	293,6	174,9	304,3	502,3	385,1
Déficit commercial -	-36,5	-43,6	-37,7	+23,5	-150,2	-282,5

Le déficit commercial s'est alors gravement accentué en 1980 et 1981.

Les Importations du Maroc à partir du Brésil, sont restées stationnaires jusqu'en 1979 (près de 150 millions de DH par an) et à un niveau double sont passés rapidement en 1980 et en 1981 par suite d'une forte augmentation des achats du sucre brut brésilien.

	<u>1976</u>	<u>1977</u>	<u>1978</u>	<u>1979</u>	<u>1980</u>	<u>1981</u>
Importation	164,5	168,6	106,3	140,4	326,2	333,8 millions DH
dont sucre				10,2	219,5	223,8 millions DH

Nos importations sont donc constituées au deux tiers durant ces deux dernières années par du sucre brut (près de 220 millions de DH)

Le reste des produits importés est composé de poivre, de café, de tabacs bruts, de fibres de sisal, de fil de rayonne et de quelques matériels agricoles et engins mécaniques, en faibles quantités.

Nos exportations étaient constituées essentiellement des ventes de phosphates et de ses dérivés jusqu'en 1981.



## II - RESUME SUCCINCT DE LA SITUATION ECONOMIQUE DU BRESIL

La situation économique du Brésil, telle qu'elle se présente à travers les chiffres statistiques disponibles à ce jour, et les commentaires de certains chroniqueurs économiques brésiliens et étrangers, semble être bien entrée ces deux dernières années, dans une phase de récession inquiétante après avoir connu une croissance remarquable durant les deux dernières décennies (plus de 10% de progression annuelle en moyenne entre 1970 et 1979). Les premiers signes de cette phase précurseuse de récession - jugée conjoncturelle par les responsables brésiliens, se sont manifestés en 1980, année encore de pleine croissance (8%) sous forme d'essoufflement de certains secteurs, de l'accélération de l'inflation (110%), et d'un certain déséquilibre de la balance commerciale (déficit de l'ordre de <sup>trois</sup> milliards de \$).

Les mesures fiscales et monétaires que le Gouvernement était semblé-t-il contraint de décréter à la fin de l'année 1980 pour juguler l'inflation et rééquilibrer la balance commerciale (restrictions des crédits à 45% par rapport à ceux accordés en 1980 par le système bancaire, rétablissement des primes à l'exportation - sous forme d'un crédit de 15% sur les montants des contrats de change, libération des prix et celle des taux d'intérêt, etc.) ont malheureusement aggravé le chômage, touchant même les cadres moyens et supérieurs, et réduit la pouvoir d'achat des consommateurs, entraînant par voie de conséquence une chute sensible de la demande. Le secteur industriel est le plus touché par cette situation (-7% en 1981 contre +7,6% en 1980).

L'inflation qui a chuté régulièrement durant 15 mois (121% en Mars 1981, 91% en Mai 1982) manifeste ces derniers mois des signes persistants de reprise et il est attendu qu'elle repassera la barre de 100% en 1982.

Le cruzeiro lui continue de subir des mini-dévaluations par rapport au dollar presque au même rythme que l'inflation (près de 7% de correction monétaire par mois).

Par contre la balance commerciale a présenté en 1981 et durant les sept premiers mois de 1982 un solde positif (1,2 millions





*3 bis*

En volume, ces exportations ont connu une chute très sensible ( de plus de 2 tiers en 1981 par rapport aux deux années précédentes) ;

	1977	1978	1979	1980	1981
Exportations	125	68,6	164	176,1	51,3 million de Dh
dont phosphates		47,6	28,2	74,5	51,2 m
et acide Phos.		20,9	130,3	101,6	

Cette chute brutale des exportations découle de l'arrêt quasi total des exportations de phosphates et ses dérivés vers le Brésil, suite à la mise en exploitation de quelques gisements locaux et surtout à la surtaxation de l'acide phosphorique importé du Maroc par rapport à ses concurrents (voir chapitre 3.1)





de \$) grâce à la politique d'encouragement des exportations (près de 23 milliards de \$ seront réalisés en 1982) et aux mesures restrictives à l'importation (protection tarifaire, taxes intérieures élevées sur les produits importés...). Cependant du fait que les résultats probables attendus pour 1982 risquent d'être sensiblement en deçà de l'objectif arrêté en début d'année (trois mois d'excédent commercial sur la base de prévision de 28 millions de dollars à l'exportation), il est presque certain que le Gouvernement ne changera pas sa politique d'austérité et de freinage volontaire de la croissance à court et à moyen terme dans l'espoir de redégager un important excédant commercial.

Ainsi donc, et malgré les efforts soutenus des pouvoirs publics pour rétablir la situation économique du pays, des dérapages accentués se sont manifestés en 1982, en ce qui concerne surtout les points sensibles de l'inflation et des performances des exportations.

Malgré cette situation de récession et ces dérapages, et malgré le niveau très élevé d'endettement du pays (plus de 20 milliards de \$) les emprunts extérieurs sont captés régulièrement et il est prévu que le Brésil puisse obtenir près de 12 milliards de dollars en 1982, ce qui <sup>lui</sup> permettra de couvrir largement ses besoins au niveau de sa balance de paiements.

D'après les prévisions et projections de la Fundação Getúlio Vargas, il est probable que l'économie brésilienne revienne progressivement, à partir de l'année prochaine, à une situation macroéconomique satisfaisante.





### III - QUELQUES DOMAINES PRIVILÉGIÉS DE LA COOPERATION ECONOMIQUE AVEC LE BRESIL.

#### 3.1 - Dans le domaine des échanges commerciaux.

Le produit marocain le plus important à l'exportation demeure l'acide phosphorique.

En effet, et malgré le développement de la capacité de production nationale du Brésil pour ce produit, l'industrie brésilienne des engrais demeure encore importatrice de grosses quantités d'acide phosphorique, en provenance surtout de:

	1981	1982 (5 mois)
- l'Afrique du Sud (t)	217.000	155.000
- des U.S.A. (t)	78.000	32.000

Il convient de rappeler que le Maroc était un important fournisseur de cette industrie brésilienne en acide phosphorique (près de 30% de ses besoins) jusqu'en 1980.

L'évolution de nos exportations sur le Brésil était la suivante: (en millier de t)

1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982 (1er sem.)
67	114	128	121	86	11	0

Le blocage de nos exportations a été provoqué par l'introduction, depuis 18 mois, d'une modification du régime fiscal brésilien qui a donné un avantage préférentiel de 15,5% aux principaux concurrents du Maroc, à savoir l'Afrique du Sud, les U.S.A. et le Mexique.

Dans le court terme, il apparaît donc nécessaire d'obtenir la suppression de cet ICM (impôt sur la circulation des marchandises) qui a bloqué nos exportations d'acide phosphorique vers le Brésil (perte de 15 à 20 millions de dollars en 1981 et presque autant en 1982).

Il convient de signaler que cet impôt s'applique au Brésil à tous les produits importés, sauf à ceux pour lesquels les droits de douane sont nuls. C'était le cas pour l'acide phosphorique jusqu'en Février de l'année dernière, situation d'exonération d'ICM dont profitait le



Maroc.

Dans le cadre de la protection de l'industrie locale, les droits de douane ont été portés à 20% (résolution douanière n° 190 de Février 1981) et l'industrie locale a été exonérée de l'ICM de 15,5%. Dans ce cas, le même avantage est accordé de droit aux états membres du GATT, d'après une disposition datant de 1966.

Le Maroc se trouve donc désavantagé de 15,5% par rapport aux U.S.A. et à l'Afrique du Sud, actuels fournisseurs du Brésil en acide phosphorique.

Les autorités brésiliennes contactées (voir <sup>annexes</sup> ~~chapitre~~ suivant) principalement au département des affaires économiques (Affaires Etrangères à Brasilia) et à la CACEX (Commerce Extérieur à Rio) semblent disposées à examiner avec bienveillance la révision de cette situation.

Les arguments présentés verbalement à l'appui de cette requête sont les suivants:

a - La suppression de cet ICM au profit des états membres du GATT, tout en excluant le Maroc, pourtant pays membre du GROUPE DES 77 au même titre que le Brésil, donne l'avantage à l'Afrique du Sud qui est le principal fournisseur du Brésil en ce produit, ce qui va à l'encontre de la politique de coopération SUD-SUD et des principes de solidarité des états membres du Groupe des 77. Cette situation est complètement anormale d'autant plus qu'elle intervient au moment où le Groupe des 77 vient de décider à Genève la création d'un Système Général des Préférences Commerciales au profit des membres de ce groupe, excluant donc les pays développés, les pays socialistes et certains pays tels que Israël et l'Afrique du Sud.

b - Le Brésil, membre du GATT depuis 1948, mais aussi et surtout membre important du Groupe des 77, me semble être lui aussi en droit de déroger à l'application de cette disposition du GATT du fait que la plupart des pays développés font de même lorsque leurs inté-



rêts leurs dictent de prendre des mesures protectionnistes dérogatoires (cas des U.S.A. et de la C.E.E., par exemple)

ce--Enfin et sur un plan global, le volume des échanges actuels entre le Brésil et le Maroc se caractérise par un taux de couverture très faible d'à peine 15% au détriment du Maroc, alors qu'il était de 116% en 1979 (la part d'acide phosphorique avait représenté près de 62% de nos exportations sur le Brésil en 1979 et il ne paraît <sup>pas</sup> facile de trouver à court terme des produits exportables de substitution).

Cette situation de grand déséquilibre des échanges au détriment du Maroc, n'est donc pas favorable à la promotion des exportations des produits brésiliens vers le Maroc, comme l'espèrent les autorités et les entrepreneurs brésiliens (cas du voyage d'hommes d'affaires brésiliens programmés dans ce sens en Janvier 1983, au Maroc, par exemple, grands intérêts de certaines sociétés de services pour des projets marocains d'infrastructure etc.).

Ces arguments ont été présentés d'ailleurs aux principaux responsables des grandes sociétés brésiliennes qui se proposent de réaliser certains de ces projets au Maroc (Hydroservice, Mendes Júnior, Santa Mathilde, etc) et aux fédérations d'industriels exportateurs à São Paulo et à Rio de Janeiro. Il convient de rappeler que les Sociétés Hydroservice et Mendes Júnior ont été présélectionnées pour la réalisation de la ligne de chemin de fer Marrakech - Laayoune.





Outre l'acide phosphorique, qui reste un produit privilégié de nos exportations vers le Brésil, il y a lieu de signaler qu'un premier examen des importations brésiliennes en général, a permis de dégager des perspectives favorables à l'exportation de certains de nos produits bruts d'origine végétale (cas de l'huile d'olives, de l'agar-agar et du liège par exemple) d'origine minérale, de métaux, de produits artisanaux, etc.

Une analyse exhaustive de ces secteurs sera effectuée, en liaison avec le CMPE - Centre Marocain de Promotion des Exportations et avec d'autres organismes étatiques et privés marocains et brésiliens pour dégager des creux, susceptibles de débouchés sur des opérations concrètes, à court et à moyen terme.

C'est surtout par de "mises en contact" directs entre opérateurs spécialisés de part et d'autre que nos exportations pourront être développées.

Il est donc prévu que des exportateurs marocains, intervenant dans différents secteurs, soient mis en liaison directe avec des importateurs brésiliens spécialisés d'abord par correspondance et puis par des visites sur place.

Dans ce cadre, l'organisation d'une Semaine Marocaine au Brésil pourra être envisagée le cas échéant. Il en sera de même pour la création d'une Chambre de Commerce Mixte Marocco-brésilienne, dont les activités pourront être favorisées par la mise sur pied d'une association d'amitié marocco-brésilienne, groupant des hommes influents et des personnalités de différents secteurs économique, sociaux et politique des deux pays.





### 3.2 - AUTRES DOMAINES PRIVILEGES DE LA COOPERATION ECONOMIQUE AVEC LE BRÉSIL:

Le transfert de technologie surtout dans les secteurs clefs de l'énergie et de la production de sucre et d'alcool à partir de la canne.

Le Brésil, sous le poids de plus en plus écrasant de la facture pétrolière, donc dans la même situation que notre pays, a entamé avec succès l'utilisation d'autres sources d'énergie et particulièrement de l'alcool comme carburant pour les véhicules.

Cette expérience unique au monde, commence à intéresser de plus en plus d'autres pays et le Maroc pourrait en tirer profit dans la mesure où il peut reviser son programme sucrier pour tenir compte de cette possibilité.

En effet, les prochaines sucreries de canne, prévues notamment dans le cadre du grand projet MJARA, pourront être conçues pour produire, comme au Brésil, soit du sucre, soit de l'alcool, en fonction des prix de ces produits sur les marchés internationaux.

Une telle conception de nos équipements sucriers pourrait déboucher sur la production d'alcool lorsque le cours international du sucre est bas (comme c'est le cas actuellement), l'alcool pouvant être additionné à l'essence dans une proportion de 20%, (donc autant en moins de pétrole à importer) en vue de son utilisation sans apporter une quelconque modification aux moteurs des voitures.

Toujours dans le secteur primordial de l'énergie, il convient de souligner l'importance pour les deux pays, de procéder à une véritable coopération dans le domaine des schistes bitumeux.

S'agissant d'opérations pilotes à l'échelle mondiale, les deux pays peuvent échanger avantageusement les résultats de leurs recherches et expériences respectives en la matière. Notre pays, qui vient de lancer sa première usine pilote (procédé marocain T3 breveté) pourrait constituer pour le Brésil, un partenaire de choix dans ce domaine.





#### IV - PROPOSITIONS


Il ressort de ce qui précède et des discussions qui ont eu lieu avec certains responsables et opérateurs économiques (voir comptes rendu en annexe) que les axes de notre intervention dans le domaine économique pourraient être les suivants:

- 1 - Nécessité de conclure dans les plus brefs délais et si possible avant la fin de l'année en cours, un accord commerciaux prévoyant, en particulier la clause de la Nation la plus favorisée. Dès la mise en application de cet accord le Maroc sera en droit de reprendre ses exportations d'acides phosphorique vers le Brésil, sans discrimination par rapport à ses concurrents membres GATT.
- 2 - Initiation d'actions concrètes en vue de la promotion d'exportation d'autres produits vers le Brésil, notamment par:
  - la mise en contact d'opérateurs spécialisés de l'Import-Export de part et d'autre.
  - La constitution d'une Chambre de Commerce Mixte Marocco brésilienne, le cas échéant.
  - la création d'une Association d'Amitié entre des personnalités influentes des deux pays.
  - l'établissement d'une ligne de transport maritime directe entre les deux pays et par l'amélioration du du fret aérien de la RAM.
  - l'amélioration des moyens de télécommunications (branchement téléphonique en automatique, sur le câble sous-marin reliant le Brésil au Portugal)
- 3 - Echanges d'expériences, en particulier dans le domaine de l'énergie et de la production de canne à sucre.
- 4 - Coopération dans le domaine de l'infrastructure, notamment par la participation de grandes entreprises brésiliennes à la réalisation de certains projets marocains (ligne de chemin de fer, barrages, etc.) dans des conditions avantageuses de prix et de financement.
- 5 - Transfert de technologie industrielle en vue de la fabrication au Maroc de certains biens d'équipements (sucreries de cannes, fabrication d'alcool et autres) et de certains





biens de consommation (véhicules à l'alcool en particulier)  
Cette liste de propositions d'actions n'étant pas limitative, d'autres  
domaines d'action pourraient être proposés ultérieurement.

  
-----  
DRISS KETTANI - Conseiller  
économique

Rio de Janeiro, le 1er Octobre 1982



ANNEXE 1COMPTE RENDUCONSULTATIONS PRELIMINAIRES AVEC CERTAINS RESPONSABLES ET HOMMES D'AFFAIRES AU BRESIL.- A LA CACEX

En l'absence de Mr. Benedito Fonseca, directeur de la CACEX (équivalent du CFCE en France) qui se trouvait en déplacement à l'étranger, j'ai été reçu par Mr. Henrique Morais, chef du département des matières premières et des produits de base, le 13 Septembre.

La séance de travail qui a duré près de deux heures a porté sur la situation actuelle des échanges commerciaux Maroc-Brésil (en insistant surtout sur le faible taux de couverture au détriment du Maroc (à peine 15% en 1981 et même ordre prévu pour 1982 contre 112% en 1979, ceci suite à l'arrêt de nos exportations d'acide phosphorique) et sur les perspectives de ces échanges (possibilités offertes aux firmes brésiliennes de participer à la réalisation de gros projets au Maroc tels que la ligne de chemin de fer Marrakech - Laayoun, et d'exporter certains articles manufacturés et équipements divers vers le Maroc).

Quant au Maroc, et compte tenu de la similitude de nos produits exportés avec ceux du Brésil, il ne dispose pas d'atouts importants sur le marché brésilien, en dehors de l'acide phosphorique (court et moyen terme) et des phosphates (long terme).

Une fois la question de l'ICM tirée au clair, Mr. Morais a promis de faire le nécessaire auprès de sa direction pour qu'une solution soit apportée à cette situation qu'il a jugé lui-même d'anormale (surtout que l'arrêt de nos exportations profite principalement à l'Afrique du Sud). Quelques jours plus tard Mr. Morais m'a informé que sa direction n'était pas au courant de cette situation et qu'elle se propose d'agir auprès des administrations compétentes.



ANNEXE IIAU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (~Brasilia)

Le même problème a été posé le 28 Septembre aux différents responsables rencontrés au Ministère des Affaires Étrangères, suite au rendez-vous qui m'a été pris par notre Ambassadeur avec un haut responsable de ce ministère.

Les responsables rencontrés sont:

- Le chef de division de politique commerciale.
- Le chef de division de politique financière.
- Le chef de division des opérations commerciales.
- Le chef de division des transports et télécommunications.

Avec ce dernier, le cas de la RAM a été soulevé à mon initiative étant donné les difficultés que rencontre notre compagnie nationale qui exploite la ligne Rio-Casablanca depuis 1976 à raison d'une fréquence par semaine, et constitue la seule entreprise marocaine opérant au Brésil; difficultés causées généralement par les autres compagnies aériennes (VARIG en particulier) qui visent la fermeture de cette ligne. J'ai expliqué à ce responsable que le maintien de cette ligne relève de la volonté du Gouvernement Marocain qui croit en l'avenir des relations économiques et touristiques entre les deux pays et non du souhait de la RAM du fait que l'exploitation de cette ligne reste encore marginale.

Dans le domaine des télécommunications, il a été question du branchement possible par câble sous-marin, entre le câble reliant le Brésil au Portugal et le réseau automatique marocain de télécommunication. Actuellement les liaisons téléphoniques sont difficiles et coûteuses constituant un véritable frein au développement des échanges économiques et sociaux entre les deux pays.

Avec le chef de division de politique financière, le problème des financements des exportations brésiliennes éventuelles sous forme de services, projets d'infrastructure, biens d'équipement ... a été examiné. Il ressort de cette discussion que malgré la situation d'endettement élevée du Brésil, ce dernier peut aider même sur le plan du financement dans une certaine mesure, ses





entreprises à réaliser de grosses opérations à l'extérieur.

En matière de promotion des exportations en général, un crédit couvrant les frais de fabrication des articles à exporter, y compris l'achat des matières premières, est accordé dans des taux d'intérêt d'à peine 40% au moment où le taux d'inflation annuelle est de près de 100%.

Le responsable de la division de politique commerciale a été surtout sensibilisé aux difficultés de la balance commerciale Maroc-Brésil, et aux incidences négatives de l'arrêt de nos exportations d'acide phosphorique sur cette balance.

Ce responsable a promis de faire le nécessaire pour agir à travers sa direction (le responsable de cette importante direction des affaires économiques aux affaires étrangères se trouvait à l'étranger au moment de ma visite à Brasilia) auprès des ministères concernés afin d'apporter une solution satisfaisante à cette question (ministères chargés du commerce, des finances, CACEX...).

Ce même responsable m'a introduit auprès de l'expert de la CACEX dans le domaine des importations de l'acide phosphorique, afin de s'assurer qu'il ne s'agit que d'une question routinière au niveau de la tarification douanière et fiscale, ne visant aucun pays particulier.

Ce dernier m'a expliqué à mon retour à Rio de Janeiro le 29 courant, les conditions dans lesquelles s'était opéré ce changement de régime douanier et fiscal qui a entraîné l'arrêt des exportations marocaines en acides phosphoriques. Il ressort effectivement de ses explications et d'autres recueillis par ailleurs, que ces raisons sont purement d'ordre fiscal et ne traduisent aucune volonté politique des pouvoirs brésiliens pour éliminer le Maroc au profit d'un autre pays fournisseur de ce produit. Ce différentiel de 15% tout en bloquant les exportations marocaines d'acide phosphorique, a permis à l'Afrique du Sud d'exporter:

- 217 000 t en 1981 pour une valeur CIF de près de 50 millions de dollars.
- 155 000 t durant les cinq premiers mois de 1982, pour une valeur CIF de près de 30 millions de dollars.





Les U.S.A. eux aussi membres du GATT ont exportés durant les mêmes périodes, respectivement 78 000 t et 32 000 t pour des valeurs CIF de 54 millions de dollars et 6,4 millions de dollars (statistiques données par la CACEX suivant état donné en annexe). D'après l'expert de la CACEX, la solution peut être trouvée pratiquement au niveau de la "Commission de Politique Douanière" placée sous la présidence du Ministre des Finances.



ANNEXE IIIRENCONTRE AVEC LE SECRETAIRE EXECUTIF DE LA COMMISSION DE POLITIQUE DOUANIERE.

Le 30 Septembre, donc à la veille du Voyage du ministre brésilien de l'industrie et du commerce au Maroc, j'ai été reçu longuement grâce à l'aide du vice-président de Santa Mathilde, par le Dr. Oto Ferreira Neves, secrétaire exécutif permanent de cette commission.

D'après les explications obtenues auprès de ce haut responsable directement concerné par ces questions, il s'agit d'une anomalie découlant de l'application d'une mesure interne prise dans le cadre de la politique économique générale du Brésil (encouragement du secteur agricole par l'exonération des droits de douane et de l'ICM sur l'acide phosphorique importé, ce qui avait profité au Maroc au même titre que les autres pays fournisseurs jusqu'en Février 1981, puis protection de l'industrie locale à partir de cette date par un tarif douanier de 20% sur les importations et par l'exonération de l'ICM pour les fabricants locaux. C'est cette dernière disposition au profit de l'industrie locale (suppression de l'ICM) qui a entraîné automatiquement la suppression de cette taxe sur les exportations en provenance des pays membres du GATT.

Après m'avoir expliqué, documents à l'appui, les modifications apportés aux régimes douaniers et fiscal pour ce produit et pour les phosphates notamment, telles que exposées plus haut, Mr. Oto a suggéré, en réponse à mes préoccupations, les solutions possibles suivantes:

- 1 - Adhésion du Maroc au GATT.
- 2 - Conclusion d'un accord commercial entre le Brésil et le Maroc, accord reconnaissant à ce dernier la clause de la nation la plus favorisée, ce que le Brésil a accordé à certains de ses partenaires commerciaux non membres du GATT (cas de la Chine, de l'URSS, de l'Allemagne de l'Est...).
- 3 - ~~Cobaptacion~~ responsabilité de haut rang l'existence de tels accords place les pays contractants au regard du Brésil sur le même pied d'égalité avec les états membres du GATT.





3 - Conclusion d'un accord de troc, prévoyant l'importation par le Maroc d'articles précis en contrepartie de l'exportation d'acide phosphorique et de phosphate en exonération de l'impôt en question.

Il ressort de ce qui précède, que la conclusion d'un accord commercial avec le Brésil dans les plus brefs délais, s'impose.

Mr. Clemente Mourão, Conseiller à la division politique commerciale et qui s'est chargé de notre dossier, m'informe ce jour par téléphone qu'après des démarches effectuées par son département auprès des ministères concernés (commerce, finances, CACES), il apparaît que la signature d'un accord commercial avec le Maroc ne pourrait intervenir lors du voyage de leur Ministre du Commerce au Maroc pour des raisons essentiellement internes (signatures des accords commerciaux de la compétence du Ministre des Affaires Étrangères et non celui du Commerce) mais il précise que l'ensemble de ces départements a déjà commencé de travailler sur cette question, qu'il va falloir suivre sérieusement après ce voyage.





ANNEXE IV

COMPTE RENDU DU VOYAGE A SÃO PAULO

AVEC LA CHAMBRE ARABO - BRÉSILIENNE A SAO PAULO

Lors de mon premier voyage à São Paulo, le 7 Septembre, j'ai eu une séance de travail avec Mr. Antônio Carlos Portinari, directeur à cette chambre et avec Mr. Abraão Badra chargé de l'organisation du voyage des adhérents de cette chambre dans différents pays arabes.

Ces responsables m'ont informés de la décision de report de ce voyage pour le mois de Janvier 1983, décision qui venait d'être prise, une heure seulement avant notre entrevue.

Les raisons évoquées pour expliquer ce report sont relatives à la période du voyage qui coïncide avec les élections au Brésil (le 15 Novembre prochain) et avec les derniers événements au Liban.

Pour ces raisons et pour d'autres éventuellement, la participation des adhérents de cette chambre n'a pas été au niveau escompté (à peine 40 sociétés avaient confirmé leur participation à ce voyage à la date du report, alors qu'un avion avait été affrété pour une centaine de personnes).

Il a été convenu avec les responsables de cette chambre d'organiser dès le mois de novembre prochain des séminaires et des rencontres avec les hommes d'affaires de cette organisation, pour leur permettre d'obtenir les renseignements dont ils ont besoin concernant l'économie marocaine et surtout les statistiques et renseignements pratiques concernant leurs secteurs d'activité.

VISITE A HYDROSERVICE (à São Paulo)

Le même jour, j'ai visité le siège d'Hydroservice. Les responsables de cette importante société de service (11<sup>e</sup> rang à l'échelle mondiale) m'ont donné une vue d'ensemble sur leurs multiples activités, projection et prospectus à l'appui, et ont marqué leur intérêt au projet de chemin de fer Marrakesh-Laayoun, pour lequel Hydroservice a été pré-sélectionnée.





ANNEXE V

RENCONTRE AVEC D'AUTRES HOMMES D'AFFAIRES.

Lors de la réception (dîner marocain au domicile de M<sup>r</sup>. Amrani, notre chargé des affaires consulaires à Rio) à l'occasion de mon installation, j'ai pu nouer des contacts avec d'hommes d'affaires ayant déjà marqué leur intérêt pour des échanges avec le Maroc (voir liste des invités à ce dîner donnée en annexe).

Il se trouve que la plupart des hommes d'affaires et sociétés représentées à ce dîner fera partie de la délégation qui accompagnera ce jour Monsieur le Ministre CAMILO PENNA au Maroc.

Ils ont été tous sensibilisés sur nos difficultés rencontrées pour l'exportation de nos phosphates et acides phosphoriques sur le Brésil et sur donc la nécessité de débloquer cette situation pour permettre l'élargissement de nos échanges actuels à la fois faibles et déséquilibrés au détriment du Maroc.

La plupart de ces hommes d'affaires a promis de faire le nécessaire auprès de leurs autorités compétentes.